



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

conditions de vie des militaires et de leurs familles

Question au Gouvernement n° 304

Texte de la question

## CONDITIONS DE VIE DES MILITAIRES ET DE LEURS FAMILLES

**M. le président.** La parole est à M. Christophe Lejeune.

**M. Christophe Lejeune.** Madame la ministre des armées, vous venez de présenter le plan d'accompagnement des familles et d'amélioration des conditions de vie des militaires pour la période 2018-2022. Ce plan était très attendu par l'ensemble des militaires et civils de la défense.

Les nouvelles mesures de ce plan, qui représentent 300 millions d'euros de crédits nouveaux sur cinq ans, répondent de manière concrète et visible aux contraintes inhérentes à la vie militaire. Elles visent principalement à soutenir les militaires qui portent l'engagement opérationnel ainsi que leurs familles, qui en supportent les contraintes.

Avec ce plan, vous faites des conditions d'exercice du métier des armes l'une de vos priorités pour la prochaine loi de programmation militaire, avec un seul credo : il n'y a pas de soldat fort sans famille heureuse.

Le bonheur des familles passe dans un premier temps par l'épanouissement professionnel des conjoints. Or force est de constater que l'emploi salarié des conjoints de militaires reste un problème auquel il est nécessaire de trouver une solution rapide.

Je souhaite prendre l'exemple des militaires de la base aérienne 116 de Luxeuil-Saint-Sauveur, en Haute-Saône. 30 % des militaires vivent à plus de 50 kilomètres de la base, principalement en raison du manque de perspectives professionnelles pour leurs conjoints, alors même que nous sommes interpellés par toutes les entreprises locales confrontées à des difficultés de recrutement.

Madame la ministre, quelles mesures du plan familles permettront de favoriser l'accès à l'emploi des conjoints de militaires et civils de la défense à proximité de leur lieu d'affectation ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe REM.*)

**Mme Élodie Jacquier-Laforge.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre des armées.

**Mme Florence Parly, ministre des armées.** Vous avez raison de le souligner, monsieur le député : le plan familles est une réponse nécessaire à l'attente légitime qu'expriment les hommes et les femmes qui se battent pour la France ainsi que tous ceux qui les soutiennent.

Vous avez mis le doigt sur la question délicate de la mobilité et des conséquences que celle-ci peut avoir pour les conjoints qui exercent une activité professionnelle et qui ne peuvent pas toujours bénéficier d'un accompagnement.

Quelles réponses proposons-nous ? Tout d'abord, dès l'année 2018, j'ai demandé que les mutations – dans 80 % des cas au moins – soient annoncées cinq mois avant qu'elles n'interviennent, afin de laisser le temps aux militaires et à leurs familles de s'organiser.

En outre, j'ai souhaité que l'agence de reclassement professionnel pour les militaires, dénommée Défense mobilité, puisse étendre ses prestations au conjoint d'un militaire lorsque celui-ci est muté.

Enfin, dans le cas des conjoints de militaires actifs travaillant dans l'administration, j'ai engagé avec mes collègues du Gouvernement une discussion afin de faciliter la mutation ainsi que le transfert des familles.

En effet, la qualité de vie des militaires et de leurs familles est au centre de mes préoccupations, car lorsqu'on recrute un militaire, c'est en réalité une famille qui s'engage. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe REM.*)

## Données clés

**Auteur :** [M. Christophe Lejeune](#)

**Circonscription :** Haute-Saône (2<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 304

**Rubrique :** Défense

**Ministère interrogé :** Armées

**Ministère attributaire :** Armées

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [16 novembre 2017](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [16 novembre 2017](#)